

Comment il se déroule ?

Phase préliminaire

- Analyse de la demande et des besoins du bénéficiaire ;
- Détermination du format le plus adapté à la situation et aux besoins ;
- Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan.

Phase d'investigation

- Construire son projet professionnel et en vérifier la pertinence ;
- Élaborer une ou plusieurs solutions alternatives.

Phase de conclusion

- S'appropriier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- Recenser les conditions et les moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, y compris un entretien de suivi à 6 mois.

Combien ça coûte et comment le financer ?

- OPCO
- Votre entreprise, si vous êtes salarié.e.
- France Travail
- AGEFIPH
- CPF*
- Autres financeurs

***CPF** : Depuis février 2026, vous devez payer ce que l'on appelle un « reste à charge » de 150 euros et le financement via le CPF est désormais plafonné à 1 600 euros maximum. Et ce, même si le solde (donc la somme disponible sur votre CPF) est supérieur au montant du bilan de compétences que vous avez sélectionnée.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17364>

Découvrez nos offres

Le bilan de compétences est un dispositif encadré par le Code du travail. Il s'effectue sur votre temps personnel ou sur temps de travail.

Sa durée maximale, hors suivi post-bilan, est fixée à un maximum de 24 heures.

Bilan de compétences "Préparer sa retraite"

16 heures

Ce bilan de compétences s'adresse à tout public valide ou porteur de handicap proche de la retraite.

Accompagnement sur mesure et individualisé.

Bilan de compétences "Faire le point"

16 heures

Ce bilan de compétences s'adresse à tout public valide ou porteur de handicap en activité ou en recherche d'emploi.

Bilan de compétences "Changement de parcours professionnel et personnel"

18 heures

Ce bilan de compétences s'adresse à tout public valide ou porteur de handicap (dont RQTH) en activité ou en recherche d'emploi.

Bilan de compétences Spécifique déficient visuel avec REMORA

24 heures

Ce bilan de compétences s'adresse aux salarié.e.s d'ESAT.

Accompagnement spécifique avec l'appui et l'expertise de Rémora : adaptation des tests et des outils ; évaluation des capacités visuelles pour valider les projets.

Bilan de compétences "Evoluer et envisager une mobilité"

24 heures

Ce bilan de compétences s'adresse aux salarié.e.s, managers souhaitant prendre de nouvelles responsabilités.



Contactez-nous

par téléphone ou par mail
pour **échanger au cours
d'un entretien !**

 **03 20 54 73 55**

 **corif@corif.fr**

Premier entretien gratuit, sans
engagement de votre part.

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- L.6313-1 - 1° Actions de formation
- L.6313-1 - 2° Bilans de Compétences

CORIF

COnseil Recherche Ingenierie Formation

145 rue des Stations

59800 LILLE

Tel : 03 20 54 73 55

Mail : corif@corif.fr